

Bulletin local d'information syndicale

# Un peu de respect pour les réfugié-es !



Le rassemblement devant la mairie à l'initiative du RESF a rassemblé une trentaine de personnes mercredi après-midi. Nous nous félicitons d'y avoir rencontré pour la première fois depuis le début du mouvement des militants du SNUipp. Nous nous félicitons aussi que la convocation au même moment d'une animation pédagogique de la circonscription de Digne dans la salle de la mairie ait permis de faire circuler en direct l'information sur ces familles à la rue auprès des collègues des écoles. Nous nous félicitons enfin du zèle avec lequel ces mêmes militants ont diffusé les informations estampillées "FSU" concernant ce mouvement. Nous espérons enfin les revoir lors des prochains rassemblements appelés par le RESF, même si ceux-ci sont appelés devant la Préfecture ou sur le marché...

**Réunion exceptionnelle de RESF**  
**le jeudi 20/10/2016 à 18h30 au local**  
15, rue Curaterie, Digne-les-Bains

CR de la dernière réunion : <http://www.sudeduc04.org/spip.php?article61>



## 1) Contre le livret scolaire numérique

*Un casier scolaire patronal, une standardisation des pratiques, une surcharge de travail.*



À la suite des changements de programmes pour l'école primaire et le collège et dans le cadre d'une pseudo réforme de « l'évaluation » pour les élèves, le ministère a décidé d'imposer, en remplacement du Livret Personnel de Compétences, un Livret Scolaire Universel Numérique (LSUN) pour les cycles 2, 3 et 4. Sa mise en œuvre doit se faire dès l'année scolaire 2016/2017.

### **Simplification des outils d'évaluation**

Ce LSUN est censé répondre, d'après le ministère, à la nécessité de simplifier les outils de suivi des élèves en les uniformisant sur l'ensemble du territoire pour les rendre plus lisibles et accessibles aux familles, qui pourraient ainsi enfin comprendre ce que font leurs enfants à l'école et ce sur quoi ils sont évalués.

Il regroupe deux éléments distincts qui sont néanmoins indissociables : le Livret Personnel de Compétences (les bulletins de fin de cycle) et les bulletins scolaires périodiques (trimestriels ou bi trimestriels). Le LPC regroupe un peu plus d'une quarantaine d'items regroupés en 7 ou 8 domaines. Les bulletins scolaires périodiques regroupent les différentes compétences et « sous-compétences » travaillées correspondant aux différents domaines répertoriées dans les programmes officiels. Compte tenu de la complexité du LSUN et du nombre d'items à évaluer qu'il contient, pour la lisibilité et la simplification pour les familles, on repassera.

### **Uniformisation et formatage des pratiques**

Ce nombre très important d'items renvoie à une vision morcelée des apprentissages qui ne permet pas d'aider les élèves à progresser et n'aide pas à donner du sens aux apprentissages. Ce LSUN n'est pas un outil de bilan qui ferait état des progrès et évolutions des élèves mais une « attestation » de mise en conformité des enseignant-e-s avec les programmes et injonctions institutionnelles. Des artifices pour faire accroire en cochant des cases que l'école remplit bien sa mission.

### **Inégalités d'accès**

Son accessibilité via une application numérique n'est pas garante d'égalité entre les familles quant à son usage. En effet, si les outils numériques sont largement répandus, leurs usages restent très inégalitaires. Ce sont les familles les plus socialement fragiles et éloignées de l'école qui les maîtrisent le moins bien. Le LSUN, comme c'est déjà le cas pour l'accès aux ENT (environnements numériques de travail) dans le secondaire, va accentuer les inégalités et creuser encore un peu plus les écarts entre les familles qui ont une haute maîtrise des outils numériques et celles qui ne l'ont pas.

### **Constitution d'un casier scolaire**

Le LSUN s'inscrit dans la même logique que le LPC (Livret Personnel de Compétences). Mais en bien pire, puisqu'il intègre dans une même application le livret de compétences du socle commun, les bulletins périodiques des élèves, les différents parcours et attestations, mais aussi des éléments de suivi des élèves en difficulté (Plan d'Accompagnement Personnalisé, Programme Personnalisé de Réussite Educative, suivi RASED) ou à besoins particuliers (ULIS, UPE2A, ...). Il participe de la constitution d'un véritable casier scolaire, au service de la normalisation et du profilage des élèves, chère à cette société néolibérale, pour qui seul ce qui est quantifiable et mesurable compte, afin de trier les élèves en leur attribuant une place dans la hiérarchie sociale, justifiant ainsi les inégalités.

C'est pour nous totalement inacceptable et parfaitement révélateur d'une volonté d'instrumentaliser l'école pour formater les élèves selon des critères d'employabilité et de traçabilité définis par le patronat. C'est d'ailleurs pour ces raisons que le MEDEF s'est réjoui de la mise en œuvre du LSUN.

### **Exploitations dangereuses des données**

Le ministère affirme que les données regroupées dans cette application numérique ne pourront être accessibles qu'aux familles. Cela est faux car celle-ci sera regroupée avec l'ensemble des applications qu'utilise déjà l'éducation

nationale au sein de la base élèves dans le 1er degré et via SCONET dans le 2nd degré. Ces données pourront donc être diffusées, partagées et utilisées car elles pourront être extraites, croisées, alimentées, lues et exploitées par différent-e-s utilisateurs/trices, en premier lieu grâce au RNIE (Répertoire national des identifiants élèves), dans lequel figurent des données personnelles sur l'enfant et sa famille.

C'est ce que prévoit par exemple l'article 48 de la loi sur les « Droits des étrangers en France » adoptée en mars 2016 qui instaure un dispositif de contrôle permettant aux préfetures, dans le cadre de l'examen des demandes de titre de séjour, d'accéder aux informations détenues par les établissements scolaires.

### **Fichage et traçabilité**

De plus le stockage des données est centralisé et leur transit est insuffisamment sécurisé. Ce qui permet un détournement frauduleux de toutes les données qui transiteront via le LSUN.

Par ailleurs, si le ministère met en avant « un droit à l'oubli » avec l'effacement des données un an après la fin de la Troisième, aucun dispositif concret, aucun moyen n'ont été prévus pour le rendre effectif. L'absence de pérennisation des données au-delà de la Troisième n'est donc absolument pas garantie.

C'est pourquoi SUD éducation considère que ce livret scolaire n'est ni plus ni moins qu'un nouvel instrument de fichage et de flicage des élèves et que les mesures mises en œuvre pour sécuriser l'application par le ministère ne sont garantes de rien du tout.

### **Une surcharge de travail pour les enseignant-e-s**

Dans le cadre des réorganisations permanentes auxquelles les personnels sont contraints dans l'exercice de leurs missions, ce LSUN va dégrader les conditions de travail des personnels. Sa mise en œuvre constitue une surcharge de travail car il impose entre autre aux personnels des opérations de saisie fastidieuses. Il restreint leur liberté pédagogique et oblige les enseignant-e-s à utiliser un outil sans pouvoir en questionner le sens et l'usage dans leurs pratiques professionnelles. Sous couvert de simplification des tâches, il s'agit d'uniformiser les pratiques pour mieux les contrôler, comme c'est déjà le cas avec l'utilisation des Espaces Numériques de Travail.

Les CHSCT sont compétents pour prononcer un avis négatif sur ce projet, comme ce fût le cas concernant M@gistère après quoi le ministère était revenu sur son caractère obligatoire. Il faut qu'ils s'en saisissent dès maintenant. SUD éducation a contacté les autres organisations syndicales dans cette optique. Utilisons tous les moyens pour refuser cette nouvelle dégradation de nos conditions de travail !

### **Pédagogie ou injonctions institutionnelles normatives ?**

Nous considérons que l'évaluation des élèves ne peut pas relever d'injonctions institutionnelles normatives. Les évaluations et leurs rendus doivent être des outils construits par les enseignant-e-s dans le cadre de leurs pratiques pédagogiques pour faire progresser les élèves à leurs rythmes en s'appuyant sur les acquis et les recherches des pédagogies alternatives et coopératives.

Contre le formatage pédagogique et pour des alternatives aux évaluations normatives imposées par l'institution SUD éducation revendique :

- une évaluation formative plutôt que sommative
- une évaluation dans un cadre pédagogique ne donnant pas lieu à un quelconque fichage de l'élève
- la réduction du temps d'enseignement pour permettre une réflexion collective sur l'évaluation
- **contre le fichage des élèves et la constitution d'un casier scolaire**
- **contre la soumission des pratiques pédagogiques à un formatage institutionnel**
- **contre une nouvelle augmentation de la charge de travail des enseignant-e-s**

**La fédération SUD éducation revendique  
l'abrogation du Livret Scolaire Universel Numérique.**

*Fédération SUD Éducation*

## **2) Mobilisation des lycées de l'éducation prioritaire**

Apparue au grand jour lors de la mobilisation du 18 mai de plusieurs lycées généraux, technologiques et professionnels, elle vient de passer avec succès, le cap de l'été. Ce sont maintenant 45 établissements du 92 mais aussi du 95, du 94 du 93 et du 80 qui ont signé l'appel « Touche pas à ma ZEP ». La mobilisation a démarré aussi dans d'autres départements comme les Bouches-du-Rhône.



### **La mobilisation de l'éducation prioritaire prend de l'ampleur !**

Apparue au grand jour lors de la mobilisation du 18 mai de plusieurs lycées généraux, technologiques et professionnels, elle vient de passer avec succès, le cap de l'été. Ce sont maintenant 45 établissements du 92 mais aussi du 95, du 94 du 93 et du 80 qui ont signé l'appel « Touche pas à ma ZEP ». La mobilisation a démarré aussi dans d'autres départements comme les Bouches-du-Rhône.

Le 16 septembre une première assemblée générale région parisienne de l'éducation prioritaire s'est tenue à la bourse du travail de Paris, elle a été suivie d'une deuxième le 3 octobre dans une ambiance déterminée, avec une assistance de plus en plus importante.

Le 29 septembre ces établissements se sont mis en grève (avec des taux historiques : plus de 80% de grévistes dans de nombreux établissements), contraignant le ministère à les recevoir en délégation, ce qu'il refusait obstinément de faire jusqu'alors. La lutte s'organise à présent en direction de toute l'éducation prioritaire.

### **Les personnels ont bien raison de se battre**

En effet depuis 2014, avec la réforme de l'éducation prioritaire qui a acté la fin des ZEP, la question des lycées classés avait été renvoyée à plus tard. Mais la ministre a annoncé à plusieurs reprises, depuis avril 2016, son intention d'exclure les lycées de l'éducation prioritaire à partir de la rentrée 2017. Cela signifierait :

- La baisse des moyens des lycées actuellement classés avec la fin des limitations d'effectifs, du travail en petits groupes, de temps pour faire des projets, ces moyens étant déjà largement insuffisants.

- La fin des bonifications pour les points de mutation pour le prochain mouvement inter-académique, à savoir celui de 2017, et la remise en cause annoncée de l'indemnité.

A l'heure où le système scolaire reste socialement très inégalitaire, ce gouvernement poursuit la destruction de l'éducation prioritaire, à la fois en écartant les lycées du dispositif et en réduisant les moyens dans de nombreuses écoles et collèges qui en font partie.

En effet le dispositif REP ne s'accompagne d'aucune baisse d'effectifs. Les pondérations débouchent sur des concertations dont les horaires et le contenu sont souvent imposés aux collègues par la hiérarchie. Pour nous cela n'a rien d'une véritable réforme de l'éducation prioritaire.

### **Une mobilisation pour une vraie éducation prioritaire**

C'est le sens de ce mouvement dont l'appel revendique « un statut d'établissement classé, une carte élargie de l'éducation prioritaire pour les lycées avec la garantie d'effectifs limités, des moyens supplémentaires et des compensations spécifiques pour l'ensemble des personnels, assurant ainsi la stabilité des équipes. » SUD éducation soutient cette mobilisation et les revendications exprimées !

**L'assemblée générale soutenue par plusieurs syndicats d'île de France dont SUD éducation appelle à la grève le 11 octobre.**

**Nous appelons tous les établissements de l'éducation prioritaire à rejoindre cette mobilisation.**

**Maintien des lycées dans l'éducation prioritaire ! De véritables moyens pour l'ensemble de l'éducation prioritaire !**

Pour contacter le mouvement : [www.facebook.com/touchepasamazep/](http://www.facebook.com/touchepasamazep/)

Pour signer la pétition : [www.frama.link/lyceesprioritaires](http://www.frama.link/lyceesprioritaires)

### **3) Face aux attaques renforçons le syndicalisme de lutte : adhérez à SUD Éducation !**

Pour faire respecter nos droits, individuels et collectifs, pour en conquérir de nouveaux, pour faire vivre les principes de solidarité et de justice sociale et mener les luttes indispensables face aux pouvoirs, à l'arbitraire et aux pressions hiérarchiques, il existe un outil : le syndicat tel que nous essayons de le construire.

## **Un contre-pouvoir indépendant Pour une autre école de la maternelle à l'université Pour une autre société**



#### **Pour un service public égalitaire, contre l'école libérale**

« L'autonomie » (des universités, des lycées, et maintenant des collèges) généralise la concurrence et augmente les inégalités, tout comme la réforme des rythmes scolaires. Contre l'école du tri social, nous voulons une scolarité polytechnique unique pour toutes et tous jusqu'à 18 ans. Contre l'adaptation de l'école aux exigences du patronat, nous revendiquons un service public gratuit, laïque, égalitaire et émancipateur avec les moyens nécessaires pour garantir partout l'égalité du droit à l'éducation.

**Cela suppose d'abord un tout autre budget et la réduction des effectifs par classe**

#### **Pour la solidarité et la hausse des salaires, contre l'austérité**

L'austérité attaque les services publics, les droits sociaux et les solidarités. Les inégalités explosent. Les dividendes versés aux actionnaires des entreprises du CAC 40 ont augmenté de 30% en un an, pour atteindre 56 milliards. Le patrimoine des 1% les plus riches du monde dépasse celui des 99% de la population restante. **De l'argent, il y en a, pour les salaires, la sécu, les services publics...**

#### **Pour l'égalité des droits, contre la précarité**

La multiplication des statuts, des corps, des grades, des grilles de salaire et des hiérarchies a pour effet de mettre en concurrence les personnels entre eux et de faire des inégalités un système général. Revendiquons l'égalité, le statut unique ! L'augmentation des contrats précaires engendre des conditions de vie et de travail intolérables pour les salarié-e-s concerné-e-s. C'est également une attaque contre le statut de fonctionnaire, contre la continuité des équipes de travail et contre le service public lui-même. Revendiquons la titularisation sans condition de l'ensemble des non-titulaires et l'arrêt du recours à la précarité !

**Pour un statut unique garantissant les mêmes droits à toutes et tous.**

#### **Pour la baisse du temps de travail, contre la casse des statuts**

Notre charge de travail ne cesse d'augmenter. Les différentes réformes des statuts, missions et services fragilisent les garanties collectives. Le statut de fonctionnaire même est menacé et doit être défendu. SUD éducation lutte contre toute dégradation, toute annualisation, toute précarisation. Nous revendiquons des améliorations statutaires, une diminution générale du temps de travail, la compensation des tâches supplémentaires et des conditions de travail difficiles par des réductions du temps de service.

**Contre le chômage de masse, pour vivre et travailler mieux, il faut réduire le temps de travail.**



#### **Pour des pratiques coopératives, contre la concurrence générale**

SUD éducation mène campagne pour que notre employeur assume ses responsabilités sur la prévention de la « souffrance au travail », des risques psycho-sociaux liés à la dégradation de nos conditions de travail. En cause, l'austérité budgétaire, mais également le développement du « management » et les pressions hiérarchiques. Nous dénonçons le système hiérarchique lui-même, son organisation inégalitaire, pyramidale, infantilisante. Nous



promouvons les pratiques coopératives et autogestionnaires dans les écoles, les établissements et les services. L'école doit être coopérative, développant une pédagogie active et des méthodes d'apprentissage qui permettent l'entraide entre élèves et le travail de groupe au lieu de favoriser compétition et élitisme.

**Contre le système hiérarchique : l'autogestion !**

**Pour faire respecter nos droits, individuels et collectifs, pour en conquérir de nouveaux, pour faire vivre les principes de solidarité et de justice sociale et mener les luttes indispensables face aux pouvoirs, à l'arbitraire et aux pressions hiérarchiques, il existe un outil : le syndicat tel que nous essayons de le construire.**

**Parce que ce qui était inacceptable hier l'est tout autant aujourd'hui** : inégalités, chômage de masse et précarité galopante, politique anti-immigré-e-s et harcèlement des mal-logé-e-s, démantèlement des services publics, blocage des salaires et baisse de notre niveau de vie, régressions et destruction des acquis sociaux, casse de la protection sociale, des retraites... Dans notre secteur, dégradation des conditions de travail, mise en concurrence, adaptation de l'éducation aux besoins des entreprises...

**Parce que le véritable changement social dépend de nos luttes**, de notre capacité à nous rassembler pour résister, imaginer et imposer des alternatives.

**Parce que le syndicalisme que nous portons allie la défense quotidienne des salarié-e-s et l'action pour la transformation en profondeur de la société.**

**Renforçons le syndicalisme de lutte et de transformation sociale,  
adhérez à SUD éducation !**

Sans connivence avec la hiérarchie, nous défendons tous les personnels face aux pressions, aux injustices, et nous mettons nos moyens syndicaux au service de leurs luttes.

Sans connivence avec le ministère ou le gouvernement, nous organisons la résistance aux contre-réformes d'où qu'elles viennent, nous défendons les revendications et les droits des personnels.

*Fédération SUD Éducation*



**PROCHAINE AG**  
SUD éducation  
**Mardi 22 novembre**  
**18h-20h**  
Villeneuve



**SUD Éducation**  
**vit grâce aux cotisations des adhérents et à l'énergie des militants.**  
**Nous rejoindre...**  
**Nous contacter...**